

Référence
BULAC/DGS/403

Rédigé par
Jean-François Chanal

Téléphone
0181691811

Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

Date
13 novembre 2019

COMPTE RENDU

Réunion du 11 mars 2019
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'assemblée
générale du 2 décembre 2019

Participants présents

Administrateurs

Simone BONNAFOUS (MESRI)

Stéphane FEUILLAS (Paris Diderot)

Manuelle FRANCK (Inalco)

Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne
Université)

Clément FROELICHER (EFEO)

Thierry KOUAMÉ (Panthéon Sorbonne)

Yves MORET (MESRI)

Alain PEYRAUBE (MESRI)

François-Joseph RUGGIU (CNRS)

Françoise THIBAUT (MESRI)

Membres de droit

Bernard MORVAN (agent comptable)

Marc KRECKELBERGH (Contrôle d'État) :
représenté par Geneviève PERTILE

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Éloi FICQUET (président CS)

Christophe PÉRALES (directeur SCD P7)

Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)

Catherine BOIN (RP)

Lorenzo DEUSTUA (RP)

Nathalie PILET (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

Anne-Marie BEZAULT (EPHE)

Raphaël COSTAMBEYS-KEMPCZYNSKI (Sorbonne
Nouvelle) : *procuration donnée à Simone
BONNAFOUS*

Romain HURET (EHES)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (commissariat du
gouvernement)

Prochaine réunion le
2 décembre 2019 à 9h30

Lieu et Adresse
65 rue des Grands Moulins 75013 PARIS

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2018
2. PROCESSUS DE TRANSFERT DES EMPLOIS À PARIS DIDEROT (INFORMATION)
3. COMPTE FINANCIER 2018
4. BUDGET RECTIFIÉ N°1
5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
6. BILAN TRIENNAL 2016-2018 (INFORMATION)
7. BILAN SOCIAL 2018 (INFORMATION)
8. RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
9. MISE EN OEUVRE DE LA RIFSEEP (COTATION DES POSTES)
10. MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DU RÈGLEMENT PUBLIC « TARIFS DES SERVICES »

11. CONVENTIONS

11.1. AVEC LE GIS COLLEX-PERSÉE : PROJET MISTARA

11.2. AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : COOPÉRATION SUR DES PROJETS DE NUMÉRISATION

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE LA BULAC

13. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h35. Simone BONNAFOUS propose de réaliser un tour de table afin que les nouveaux membres se présentent. Une procuration lui a été donnée. Deux administrateurs sont excusés.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de l'assemblée générale du 30 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. PROCESSUS DE TRANSFERT DES EMPLOIS À PARIS DIDEROT (INFORMATION)

À la suite du courrier de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au recteur de l'académie de Paris précisant que le recteur ne dispose pas des délégations de pouvoir nécessaires pour procéder à la mise à disposition des personnels des bibliothèques auprès du GIP BULAC, et proposant dès lors de les affecter auprès d'un établissement d'enseignement supérieur, une première réunion de travail a eu lieu avec le directeur général des services et la directrice des ressources humaines de l'Université Paris Diderot.

Il paraît difficile d'envisager le transfert des emplois au 1^{er} janvier 2020 du fait de la fusion des universités Paris Descartes et Paris Diderot. La date du 1^{er} janvier 2021 semble plus réaliste.

Lorenzo DEUSTUA, pour les représentants du personnel, rappelle que les fonctionnaires du GIP BULAC se trouvent dans une position irrégulière. Il donne aussi quelques exemples de difficultés juridiques que pose la mise à disposition, comme l'impossibilité de mettre des contractuels ou des fonctionnaires stagiaires dans cette position. Il souhaite la résolution rapide de ces irrégularités et l'ouverture rapide d'une discussion avec les représentants du personnel.

Simone BONNAFOUS souligne la volonté de toutes les parties de régulariser cette situation.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que Paris Diderot ne veut pas aller trop vite pour justement examiner au mieux toutes les situations individuelles.

3. COMPTE FINANCIER 2018

Pour la première fois, Marie-Lise TSAGOURIA présente l'exécution budgétaire 2018 dans un rapport de gestion de l'ordonnateur, établi en s'inspirant du modèle de l'Inalco.

Le tableau des emplois (tableau 1) montre que 27,32 ETPT ont été consommés pour un plafond d'emploi de 28. 9,2 ETPT sont par ailleurs hors plafond.

Le tableau des exécutions budgétaires (tableau 2) relève que le taux de réalisation des recettes s'établit à 98,33 %. Les recettes propres sont légèrement inférieures aux prévisions du fait d'un reversement de droits de bibliothèques moindre que celui attendu. Les subventions fléchées augmentent.

Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine montre une répartition des dépenses équilibrées entre le personnel (1/3) le bâtiment (1/3) et le fonctionnement (1/3).

Finalement on constate un résultat positif de 571 421,56€. Le fonds de roulement représente 152 jours de fonctionnement 2018.

Simone BONNAFOUS souligne que les dépenses de personnels ne représentent qu'un tiers du total car une partie des agents est rémunérée par l'État. Elle ouvre ensuite le débat.

François-Joseph RUGGIU estime que le fonds de roulement est important.

Marie-Lise TSAGOURIA répond qu'il intègre le résultat positif.

François-Joseph RUGGIU s'inquiète des risques de prélèvement.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que dans le budget rectifié n°1 le fonds de roulement tombe à 108 jours de fonctionnement, 42 jours étant mobilisés pour les travaux du local de la pointe Cantagrel et l'investissement informatique.

Bernard MORVAN souligne que le fonds de roulement est affecté aux dépenses d'investissement, qui ne seront pas aussi importantes chaque année.

Simone BONNAFOUS met au vote le rapport de gestion qui est adopté à l'unanimité.

Bernard MORVAN présente ensuite le compte financier. Il note une petite alerte sur le niveau d'investissement. Le compte de résultat 2018 fait apparaître plus de dépenses que de recettes. Cela s'explique par un rattrapage de dépenses prévues en 2017 et finalement comptabilisées en 2018. Cette reprise de provision effectuée, l'alerte n'existe plus.

Il souligne par ailleurs que le logiciel comptable est complexe à mettre en œuvre et nécessite qu'un certain nombre de tableaux soient repris à la main.

Simone BONNAFOUS salue la qualité des deux présentations. Le taux de réalisation des dépenses et des recettes est très bon. Elle demande s'il y a des questions.

Yves MORET s'interroge sur l'utilisation du fonds de roulement pour faire l'acquisition d'un nouveau logiciel budgétaire et comptable.

Bernard MORVAN précise que la suite logicielle actuellement utilisée est conviviale, mais que les problèmes viennent des mises à jour. Il suggère de faire pression sur l'éditeur pour améliorer le fonctionnement.

Simone BONNAFOUS met ensuite au vote le compte financier, puis l'affectation du résultat, qui sont adoptés à l'unanimité.

4. BUDGET RECTIFIÉ N°1

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le BR1 intègre les données du compte financier. Quelques modifications sont à noter, liées à des recettes complémentaires notamment des subventions fléchées.

Les autorisations d'engagement augmentent de 175 000 € car elles intègrent des dépenses liées au marché de sécurité.

Le fonds de roulement s'établit désormais à 108 jours de fonctionnement.

Simone BONNAFOUS relève le résultat positif de 99 206,50 €.

Marie-Lise TSAGOURIA fait remarquer aux membres de l'assemblée générale que le tableau 9 prévoit les dépenses à 4 ans.

Le budget rectifié n°1 mis au vote est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Marie-Lise TSAGOURIA présente le rapport d'activité 2018 dont la forme a été rendue plus compacte. Il fait également apparaître les points saillants de l'activité de chaque pôle selon le souhait des membres de l'assemblée générale. Un rappel des chiffres sur 5 ans est aussi proposé.

Elle aborde ensuite rapidement l'activité de chaque pôle :

Pour la direction technique du bâtiment, on constate une amélioration sur le chauffage. Un audit sur le désenfumage a été conduit à la suite du passage de la commission de sécurité : les travaux à conduire sont désormais connus.

La direction générale des services a travaillé sur la prorogation du GIP BULAC, le renouvellement du matériel informatique. La démarche de prévention des risques psycho-sociaux s'est poursuivie, avec la formation de l'ensemble des cadres, l'objectif final étant la rédaction d'un nouveau DUERP.

Pour le pôle Développement des collections on observe un ensemble d'améliorations : rétroconversion achevée du fonds chinois, refonte des collections en libre accès, travail sur le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).

Le pôle Flux et données s'est aussi consacré à la montée de version du SIGB, avec le changement du moteur d'indexation. La mise au point de nouveaux outils (BiNA, NumaHOP) a suscité l'intérêt de nombreux organismes français et étrangers.

Le pôle Conservation poursuit la rationalisation de l'organisation des magasins. Un nouvel indicateur a été consolidé : le délai moyen de mise à disposition des ouvrages occidentaux et orientaux s'établit à 123 jours.

Le pôle Médiation constate un tassement des prêts à domicile. Le nombre de lecteurs intéressés par les collections augmente légèrement malgré un tassement du nombre global de lecteurs.

On relève aussi une baisse du nombre des formations délivrées aux étudiants, l'un des trois agents de l'équipe chargée de les dispenser ayant bénéficié d'un congé maternité. L'action culturelle reste soutenue. L'équipe appui à l'enseignement et à la recherche entretient et développe les services facilitant l'accueil des étudiants.

Simone BONNAFOUS souligne la qualité du document, qui constitue une mine d'informations, qui risquent cependant d'être insuffisamment utilisées, si elles sont trop abondantes.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que « la BULAC en chiffres 2018 » synthétise les principaux chiffres du rapport d'activité.

Alain PEYRAUBE relève page 87 que la fréquentation moyenne est calculée du lundi au vendredi et s'interroge sur la non prise en compte du samedi.

Benjamin GUICHARD précise qu'il n'y a pas de public complètement « étanche » entre la semaine et le samedi, mais que l'on note néanmoins une composition sensiblement différente. Deux tiers des lecteurs viennent en semaine et le samedi, le troisième tiers vient seulement en semaine ou seulement le samedi. Le public du samedi est constitué à 43 % d'étudiants du GIP BULAC.

Manuelle FRANCK apprécie aussi la qualité du document qui montre le dynamisme de la BULAC. Elle note que les étudiants en licence se sont emparés de la possibilité de réservation de places. Un bon équilibre est, semble-t-il, trouvé entre l'accueil des étudiants et les fonctions de recherche. La montée en puissance de l'action culturelle s'observe à travers les réservations de l'auditorium qui est de plus en plus sollicité. Elle conclut sur le caractère agréable de la collaboration avec la BULAC.

Thierry KOUAMÉ s'interroge sur l'action en faveur des étudiants réfugiés.

Manuelle FRANCK précise que l'organisation de leur accueil relève plutôt de l'Inalco. Cela représente 15 à 20 personnes par an.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne que la BULAC intervient en la matière à travers la mise en place d'ateliers d'écriture, l'accueil d'associations, mais aussi l'accueil sans cadre particulier de réfugiés.

Benjamin GUICHARD rappelle qu'une conservatrice stagiaire des bibliothèques a produit une feuille de route qui peut conduire à imaginer de nouvelles actions.

Simone BONNAFOUS demande s'il y a d'autres remarques.

Elle met au vote le rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité.

6. BILAN TRIENNAL 2016-2018 (INFORMATION)

Le GIP BULAC est soumis à la mise en place de plans triennaux d'activité. Les années 2016-2018 s'inscrivent dans un contexte de réorganisation avec comme finalité de rendre plus visible l'originalité de l'établissement et de consolider la politique documentaire.

Les objectifs se déclinaient comme suit :

1.- servir la recherche en études aréales ;

La volonté de maintenir la diversité linguistique a comme conséquence l'impossibilité d'un entretien permanent de la totalité des fonds. La politique documentaire s'est ouverte sur l'histoire des collections. La bibliothèque numérique a été mise en œuvre. Le soutien à l'accès ouvert à l'information scientifique et technique s'est poursuivi.

2.- contribuer à la réussite des étudiants :

Les entrées ont connu une augmentation de 53 % sur 5 ans. Un système de réservation de place pour les étudiants en licence a été mis en place. La mezzanine a été réaménagée avec un regroupement des généralités. Les salles de formation ont été reconfigurées dans un sens plus polyvalent.

3.- s'adresser à tous les publics :

Les actions culturelles sont plus nombreuses. Une chaîne vidéo *Youtube* peut désormais toucher les publics distants.

4.- en développant de nouveaux outils :

Le changement de moteur d'indexation permet désormais l'interrogation en écritures non latines. Les circuits d'enrichissement des collections ont été mis à plat à la suite du chantier d'amélioration des indicateurs.

5.- en se tournant vers le monde extérieur:

Le recensement des collections de niche pouvant faire l'objet d'une licence nationale, mené à la demande du GIS CollEx-Persée, n'a pu aboutir à une décision d'achat. En revanche, la BULAC est lauréate de l'appel à projet lancé par le GIS, avec le projet *Mistara* pour l'amélioration de la qualité des métadonnées relatives aux personnes physiques dans les langues à écriture arabe.

6.- en consolidant le statut de la BULAC.

Le renouvellement du GIP BULAC a été mis en œuvre.

Simone BONNAFOUS souligne l'effort de synthèse que constitue ce document.

Christophe PÉRALES relève l'arrêt de la subvention de la Région pour la numérisation des manuscrits et s'interroge sur la suite.

Benjamin GUICHARD estime que deux options peuvent être utilisées pour poursuivre ce chantier : CollEx et la collaboration avec l'Institut de recherche en histoire des textes.

Françoise THIBAUT s'interroge sur les possibilités de partenariat avec Canal-U.

Benjamin GUICHARD répond que la question va être étudiée.

Françoise THIBAUT demande où en est le projet Condorcet.

Benjamin GUICHARD estime que la question recouvre deux sujets : les services à la recherche et l'avenir des collections des membres du GIP BULAC.

Pour l'EPHE, les fonds déposés à la BULAC y resteront.

Les fonds des centres aréalistes de l'EHESS, comme le centre d'études africaines ont trouvé leur place à la BULAC. Les dernières conclusions du conseil scientifique incitent les deux établissements à affiner la répartition de ces collections : les doublons resteraient à la BULAC et les *unica* partiraient au GED Condorcet.

Françoise THIBAUT souligne que les études aréales sont au cœur du projet du GED Condorcet.

Benjamin GUICHARD revient à la nécessité de définir les politiques documentaires et les services à développer.

Françoise THIBAUT estime que le travail effectué dans le cadre du GIS Collex-Persée doit porter sur les ressources de niche.

Benjamin GUICHARD relève que ce travail est piloté par le GED Condorcet. Pour l'instant il n'y a pas de réponse concernant les ressources de niche.

Françoise THIBAUT rappelle que le conseil scientifique du GIS n'a pas encore validé le programme.

Yves MORET considère que les chantiers du GED et du campus Condorcet sont tournés vers le concret actuellement, même s'il faut garder à l'esprit les aspects scientifiques.

Le GIS Collex-Persée a un an d'existence. Il faut essayer de caler au mieux la pérennisation des chantiers lancés.

Éloi Ficquet indique que son équipe s'installera à Condorcet à la prochaine rentrée. Mais, à ses yeux, il reste à effectuer une transition entre l'époque révolue du chercheur collecteur alimentant le centre de documentation en vidant son bureau et un véritable projet scientifique de constitution et de gestion des collections du GED. Comment garder un lien actif entre les équipes de recherche et les documentalistes dorénavant affectés au GED ? Les communautés scientifiques doivent se mobiliser pour que le GED ne soit pas juste une bibliothèque universitaire. Beaucoup de leçons peuvent être tirées de la création et du fonctionnement de la BULAC.

7. BILAN SOCIAL 2018 (INFORMATION)

Le bilan social, présenté rapidement, n'appelle pas de remarques particulières.

8. RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Benjamin GUICHARD rappelle que le conseil scientifique est élu par l'assemblée générale pour 3 ans. Les membres peuvent être renouvelés une fois.

Quatre membres n'ont pas souhaité ou pu être renouvelés. Les candidats voulant être renouvelés sont proposés. Les membres de l'assemblée générale sont invités à proposer le cas échéant de nouveaux noms. La composition du conseil scientifique doit veiller à respecter les équilibres hommes-femmes, les disciplines, les établissements, les rangs.

Thierry KOUAMÉ remarque qu'il y a seulement 18 membres mentionnés dans le tableau.

Benjamin GUICHARD souligne qu'il y manque 2 noms : Christine WISE et Nicolas VATIN.

Cette précision apportée, la liste des membres du nouveau conseil scientifique est adoptée à l'unanimité.

9. MISE EN OEUVRE DE LA RIFSEEP (COTATION DES POSTES)

Seule la cotation des postes établie par la BULAC est mise au vote et non les *minima* d'indemnités. Le document a été présenté au comité technique le 27 février 2019. Les représentants du personnel se sont abstenus.

Lorenzo DEUSTUA remarque que ces derniers ont manqué de temps pour se prononcer. Il estime par ailleurs que c'est à l'administration d'origine, donc au Rectorat, de se prononcer.

Yves MORET estime que l'assemblée générale a à en connaître, au moins pour information.

Simone BONNAFOUS précise qu'au pire le vote sera indicatif.

Christophe PÉRALES indique qu'à Paris Diderot la démarche n'est pas engagée du fait de la fusion avec Paris Descartes.

Anne-Catherine FRITZINGER dit qu'à Sorbonne Université le processus est en cours.

Simone BONNAFOUS met au vote la cotation des postes.

Elle est adoptée à l'unanimité moins une voix (abstention).

10. MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DU RÈGLEMENT PUBLIC « TARIFS DES SERVICES »

Cette modification prévoit l'extension de la gratuité aux reprographies envoyées en France et la fin de l'exigence de réciprocité pour la gratuité du prêt de documents originaux à destination d'établissements publics français.

Elle est adoptée à l'unanimité.

11. CONVENTIONS

11.1. AVEC LE GIS COLLEX-PERSÉE : PROJET MISTARA

La convention avec le GIS CollEx-Persée est adoptée à l'unanimité.

11.2. AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : COOPÉRATION SUR DES PROJETS DE NUMÉRISATION

La convention sur le projet « Bibliothèques d'Orient » est adoptée à l'unanimité.

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE LA BULAC

La demande de subvention de l'association du personnel est adoptée à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.